



Toulon, le 8 septembre 2020

Signature de la convention CPAM du Var – Union Diaconale du Var

L'Union Diaconale du Var (UDV) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Var signent le 9 septembre 2020 une convention en faveur des populations les plus fragiles. Elles formalisent une coopération déjà en œuvre depuis plusieurs années favorisant l'accès aux droits et aux soins des varois les plus éloignés du système de soins.

Nous serons heureux de vous accueillir pour la signature de cette convention le mercredi 9 septembre à 14h30 au Siège de la CPAM du Var, 42 rue Emile Ollivier, 83 000 Toulon (en salle 9).

Une convention portée par des valeurs communes de solidarité et de protection

Cette convention organise la collaboration entre les deux institutions en vue de développer des actions communes en matière de lutte contre toutes formes de renoncement aux droits sociaux et aux soins au profit des publics les plus fragiles accueillis au sein du réseau des associations de l'UDV.

Un soutien financier dans la durée

La CPAM du Var soutient financièrement pour une durée de 3 ans (2020 à 2022), par le biais de son Fonds d'Action sanitaire et Sociale, les **Promo Soins** de Brignoles, Draguignan, Fréjus et Toulon, **les amis de Jericho**, lieu d'accueil de jour prenant en charge des personnes en grande précarité pour leur permettre d'intégrer un parcours de santé afin de réaliser les soins essentiels leur permettant d'être en bonne santé, et les aider à la mise à jour de leur situation administrative : affiliation PUMA (protection universelle maladie), carte vitale, droits à la complémentaire santé solidaire, à l'Aide médicale d'Etat

Des actions concrètes

Par cette convention, l'UDV et la CPAM du Var ont décidé :

- > En matière d'**accès aux droits**, de renforcer l'information et la formation continue des travailleurs sociaux et du personnel des associations et améliorer la coopération dans le traitement des dossiers des assurés (CMU-C, ACS, AME) et la détection de situations complexes et éviter toute rupture de droits ;
- > En matière d'**accès aux soins**, de mettre en place un parcours de santé attentionné et d'accompagner les publics vers l'examen de prévention en santé au sein du Centre d'Examen de Santé (CES) de la CPAM. Ainsi, les publics précaires représentant 78% des bénéficiaires du bilan de santé du CES ;

- > En matière de **prévention**, de promouvoir au sein des associations des actions de prévention et les bons réflexes à avoir pour préserver son capital santé (campagnes de dépistages des cancers, vaccination, sevrage tabagique).

Un partenariat qui fait sens dans le contexte sociétal actuel

Cette signature intervient dans un contexte sanitaire, social et économique où le soutien et l'accompagnement aux populations les plus vulnérables sont considérés comme une priorité gouvernementale.

Pour le Président de la CPAM du Var, Michel Unia, *«La CPAM et l'UDV ont le souci de réduire ensemble les inégalités en matière de santé, notamment pour les personnes en situation de précarité et éloignées du système de santé. Ce partenariat collaboratif et financier, fruit d'une coopération de longue date, allait de soi ».*

La Directrice de la CPAM du Var, Marie-Cécile Saulais, s'est réjouie que cette coopération renforcée permette de promouvoir l'offre de service de l'Assurance maladie en matière d'accès aux droits et aux soins ainsi qu'une meilleure couverture du territoire varois.

L'Union Diaconale du Var se félicite que cette convention sonne comme une reconnaissance du travail de proximité accompli depuis plus de 35 ans par les associations membres. Cette convention souligne la complémentarité entre les 34 professionnels salariés et les 240 bénévoles des Promo Soins impliqués dans cette action au quotidien. Une action toujours guidée par un souci de double accompagnement, médical et social, soutenu depuis trois ans par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par la CPAM désormais. L'objectif étant de bâtir un monde solidaire avec les plus fragiles.

Merci de confirmer votre présence à vos contacts presse :

Pour la CPAM du Var :

Patricia LASSERRE
Responsable du service communication
04 94 46 87 57 - 06 60 02 58 29
patricia.lasserre@assurance-maladie.fr

Pour l'UDV :

Guillaume ALBERTO
Chargé de communication
04 94 24 80 40
g.alberto@udv-services.fr